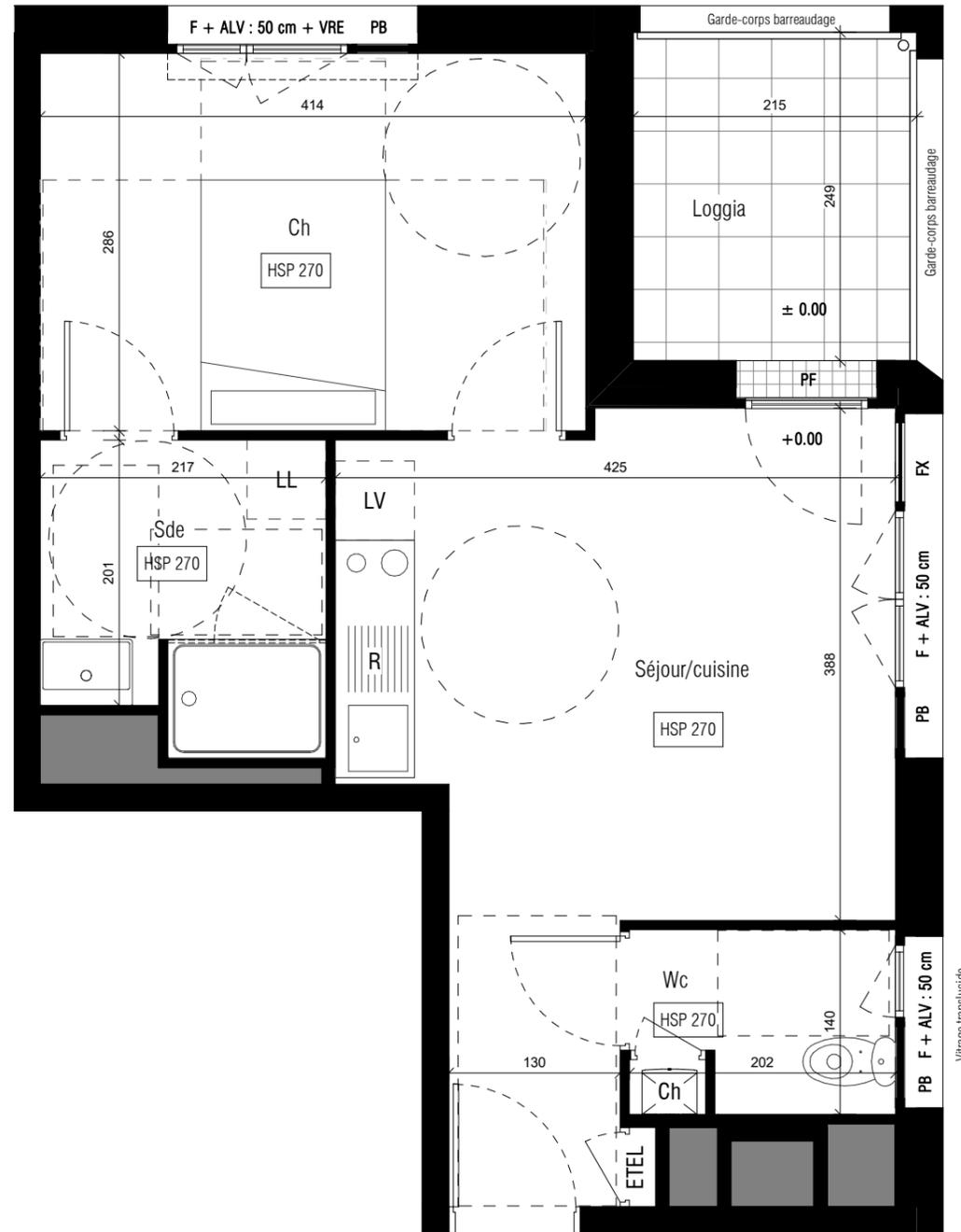
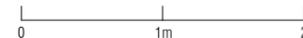




PROVISOIRE

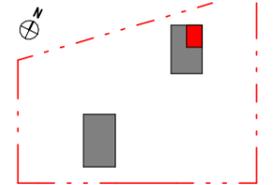


F 801 - T2



URBAN LIVES

87 logements collectifs, 22 hébergements en résidence service, bureaux et artisanats
12 à 16 rue Gaétan Rondeau, 44200 Nantes



Maitrise d'ouvrage :

ARC PROMOTION
OUEST,
5 Bd Vincent Gâche,
Bp 56527
44265 Nantes Cedex 2
T : 02 40 35 60 35

Maitrise d'oeuvre :

DLW Architectes
10 rue Marmontel
44000 Nantes
T : 02 40 69 00 65
Collectif FARO Architectes
37 rue des Coulmiers
44000 Nantes
T : 02 85 52 10 29

Lot	Code Plan	Typologie	Niveau
	F 801	T2	R+8

SURFACE HABITABLE

Séjour/cuisine	17.99 m ²
Sde	4.81 m ²
Ch	11.84 m ²
Wc	2.51 m ²
TOTAL	37.15 m²
Loggia	5.35 m ²

LEGENDE :

Hauteur sous plafond	HSP
Soffite ou faux plafond	ZZZ
Gaine technique	■
Porte fenêtre ouvrant à la française	PF
Fenêtre ouvrant à la française	F
Chassis fixe vitré	FX
Panneau bois	PB
Volet roulant manuel	VRM
Volet roulant électrique	VRE
Allège vitrée	ALV
Garde corps à barreudage	GCB
Tableau électrique	ETEL
Niveau intérieur/niveau extérieur	0.00/+0.0X
Lave-Linge	LL
Lave-Vaisselle	LV
Réfrigérateur	R
Chaudière	Ch

NOTA : En fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente qu'un caractère informatif.

Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, les soffites, les faux-plafonds et gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimension. Les canalisations, retombées et regards ne sont pas figurés.

Les emplacements des prises, appliques, plafonniers, radiateurs ou convecteurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer pour raisons techniques. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobiliers (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue. Les hauteurs sous plafonds sont données hors épaisseur des revêtements de sol définitif.

Etabli le : 09/05/2023

MAJ : .../.../...